

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221006-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20221006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 26 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à MANZAT, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL

Date de convocation : 17/10/2022.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 64

Votants : 79 (dont 1 double voix et 14 pouvoirs)

Objet : Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance des Risques Statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Le Président rappelle aux membres du comité syndical :

- la faculté pour le SMADC et ses services de pouvoir souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de son personnel qui garantirait les frais laissés à sa charge,
- Que le SMADC a mandaté, lors de la réunion du bureau syndical du 20/04/2022 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder à une consultation de marchés publics ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité et établissements publics les résultats de la consultation lancée au cours du second trimestre 2022 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ

Courtier : SCIACI Saint Honoré

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221006-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

Modalités de maintien des taux : deux ans pour la partie IRCANTEC et deux ans avec application de la clause de pérennité financière pour la partie CNRACL

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

Régime : capitalisation

Conditions :

* Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques au taux de **7,37%** avec franchise de 30 jours

* Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Risques garantis :

- Accident et maladie professionnelle

- Grave maladie

- Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant

- Maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Taux : **0,95 %** avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la facturation du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la mission facultative.

PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation annuelle qui sera calculée comme suit :

Taux X Masse salariale annuelle assurée

Avec un taux **0.09 %** de la masse salariale des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et de **0.04 %** de la masse salariale des agents non affiliés CNRACL.

Le Comité syndical autorise :

- le Président à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance,
- le Président à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,
Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE

DU 26 Octobre 2022

MANZAT

AR Prefecture Liste des Présents

063-256301375-20221026-DCOMMUNES Reçu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022	COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
	Manzat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
	Beauregard-Vendon	Jean-Michel GALTIER
	Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
	Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
	Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
	Champs	Guillaume CRISPYN
	Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
	Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
	Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
	Cisternes-la-Forêt	Christophe FEUILLADE
	Combronde	Jean-Paul POUZADOUX
	Durmignat	Nathalie NIAUX
	Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
	Fernoël	Pascal GAULON
	Giat	Cédric FRAISSE
	Gimeaux	Françoise CHAPUT
	Gouttières	Sébastien RICHARDOT
	Herment	Boris SOUCHAL
	Jozerand	Alain DUCLAUX
	La Celle-d'Auvergne	Gérard BADET
	La Goutelle	Ida GIRAUD
	Lapeyrouse	Sabine MICHEL
	Lastic	Francis BOUYOUX
	Les Ancizes-Comps	Didier MANUBY
	Lisseuil	André BROMONT
	Loubeyrat	Sébastien BLANC
	Manzat	Marithé PEREIRA
	Marcillat	Bernard LESCURE
	Menat	Corinne GARACHON
	Montcel	Françoise-Paule MATHEY
	Moureuille	Hélène VERNADAT
	Pionsat	Bernard PENY
	Pontgibaud	Alain FOURNIER
	Prompsat	Hubert CHAPUT
	Prondines	Serge MATAS
	Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
	Queuille	Stéphane CANUTO
	Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
	Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
	Saint-Germain-près-Herment	Nicolas DONNAT
	Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
	Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
	Saint-Myon	Jérôme MEYNET
	Saint-Pardoux	Philippe MASSON
	Saint-Pierre-le-Chastel	Marianne VIGIGNOL
	Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
	Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
	Sauret-Besserve	Serge COMPTE
	Servant	Gilles CHAMPOMIER
	Teilhet	Bernard DUVERGER
	Tortebesse	Gilles BOULAY
	Vergheas	Gilles BERNARD
	Verneugheol	Bernard THOMAS
	Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
	Youx	Philippe IMBAUD
	COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
	Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY

Combrailles Sioule et Morge	Gérard VENEULT
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture	
063-256301375-20221026-DC Reçu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022	CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Briffons (excusés) POUVOIR
Bussières-près-Pionsat	Charensat
Château-sur-Cher (excusés)	Combrailles (excusé) POUVOIR
Condat-en-Combraille	Davayat
La Cellette (excusés) POUVOIR	La Crouzille
Landogne (excusée) POUVOIR	Le Quartier (excusée)
Messeix	Miremont (excusé)
Montaigut-en-Combrailles (excusée) POUVOIR	Montel-de-Gelat (excusée)
Montfermy	Neuf-Eglise (excusée) POUVOIR
Pontaurmur (excusés) POUVOIR	Pouzol
Roche d'Agoux (excusée) POUVOIR	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy-les-Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges-de-Mons
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé) POUVOIR	Saint-Hilaire-les-Monges (excusée)
Saint-Jacques-d'Ambur	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner (excusée)	Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé) POUVOIR
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé) POUVOIR	Saint-Sulpice
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt	Yssac-la-Tourette (excusés)

Communautés de communes représentant excusés ou absents:

- Chavanon Combrailles et Volcans : Bruno LLINARES (excusé) **POUVOIR**
Combrailles Sioule et Morge :
- Sébastien GUILLOT (excusé) **POUVOIR**
- Julien PERRIN (excusé) **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale de Saint-Ours (excusée)